

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 septembre 2020

Date convocation : 07 septembre 2020

Affichage : 07 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Affichage compte-rendu 25/09/2020

Présents : 12

Le douze septembre de l'an DEUX MILLEVINGT à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSY MAUVOISIN, dûment convoqué, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAGNE Alain, Maire.

Etaient présents : GAGNE Alain, BORRALHO Philippe, DEBAST Christophe, DUPUIS Xavier, GAREAU Franck, GRIMON Antoine, JEAN Thierry, LEVASSEUR Sandrine, MATHERAT Philippe, PENON Éric, RIO Christine, ROBERT Nadège.

Excusés : LEBLANC Stéphane, SUDRE Estelle.

Absente : PEROUELLE Nathalie.

Le pouvoir de LEBLANC Stéphane est transféré à PENON Eric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : GRIMON Antoine

Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu de la dernière réunion n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

Préalable : Adoption de l'ordre du jour

- transfert des pouvoirs de polices spéciales au Président de la Communauté de Communes les « Portes d'Île-de-France » ;
- demande de subvention produit des amendes de police ;
- point sur la rentrée scolaire 2020/2021 ;
- travaux divers ;
- création d'une page Facebook de la commune de Boissy-Mauvoisin ;
- questions diverses.

2020-22 Transfert des pouvoirs de polices spéciales au Président de la Communauté de Communes les « Portes d'Île-de-France »

Monsieur le maire Alain GAGNE propose de refuser de transférer le pouvoir de polices spéciales au Président de la CCPIF et de le conserver au niveau de la commune. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2020-23 Demande de subvention produit des amendes de police

Le paiement d'une amende de police abonde un fond permettant de subventionner l'amélioration de la sécurité routière aux abords des écoles. La prochaine demande visera à l'installation de barrière sur le trottoir amenant à l'école. Le conseil décide à l'unanimité de demander cette subvention.

2020-24 Création d'une page Facebook de la commune de Boissy-Mauvoisin ;

M. GRIMON Antoine propose la réalisation d'une page Facebook® afin d'appuyer la communication du conseil municipal aujourd'hui principalement réalisée au travers du site internet <https://boissy-mauvoisin.fr/> et de l'envoi de courriers électroniques. Le conseil municipal vote à l'unanimité :

- la mise en ligne de la page ;
- la nomination de M. GRIMON Antoine comme administrateur principal, de Mme. LEVASSEUR Sandrine et M. GAREAU Franck comme administrateurs adjoints ;

Une prochaine réunion de la sous-commission "communication" affinera la politique d'emploi de ce nouvel outil en parallèle de ceux déjà existants.

Informations données au Conseil Municipal.

Point sur la rentrée scolaire 2020/2021

Une semaine avant la rentrée scolaire, le maire a été informé d'un changement de direction de l'école. La directrice finalement prévue ne prendra pas son poste avant la fin de l'année 2020. L'intérim est assuré par l'institutrice de CP.

2 ATSEM et 1 personnel de cantine étaient absents le jour de la rentrée.

Le protocole sanitaire COVID a été particulièrement dur à suivre.

La rentrée a malgré tout pu se dérouler dans les meilleures conditions possibles compte-tenu de ces circonstances particulières notamment grâce à l'implication citoyenne volontaire et nombreuse. Le conseil remercie l'ensemble des contributeurs et rappelle la possibilité de faire appel à tout moment aux bonnes volontés en son sein.

Un enfant initialement suspecté d'être atteint de COVID-19 a finalement été testé négatif. En cas d'infection avérée d'au moins 3 enfants scolarisés, l'école devra fermer. Si ce cas de figure devait se produire, la garderie *a minima* des enfants sera assurée dans l'attente d'une décision du SIVOS.

Travaux divers

- école :
 - réalisation d'une prise téléphonique prévue au PMS (en cours) ;
 - isolation du bureau de la directrice (prévue au budget) ;
 - possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école (en projet) ;
 - réfection du mur de l'école côté rue (devis en cours) ;
- entretien des espaces verts :
 - devis demandé à l'entreprise COLAS pour l'entretien du cimetière, du monument aux morts, de l'école et de l'église ;
- terrain multisport :
 - remplacement des paniers de basket fendus (700€) dans le cadre des vérifications périodiques obligatoires ;

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire PENON Eric revient sur les courriels transmis récemment concernant les rappels de civisme (feux sauvages et bruit en dehors des périodes autorisées pour l'entretien des jardins et le bricolage). Il justifie son action par la défense d'une majorité silencieuse subissant l'incivisme répété d'une minorité. De nombreux mails de soutien reçus suite à cet événement témoignent que ce rappel a été majoritairement bien accueilli par les habitants de Boissy-Mauvoisin, malgré quelques réactions très négatives mais minoritaires.
- Mme. RIO Christine interroge sur le permis d'aménager déposé au Poirier-Godard. Il s'agit d'une tentative de créer une piste de cross qui a été interrompue par M. le Maire avec l'appui de la gendarmerie. Par ailleurs, un arrêté municipal est en cours d'établissement interdisant toute activité de motocross et de quad sur la commune.
- M. MATHERAT Philippe alerte sur l'augmentation de l'utilisation des drones dans la commune. Le conseil rappelle que la commune se trouve en totalité dans une zone interdite au survol par des drones de loisir.
- Mme. LEVASSEUR Sandrine rappelle la dangerosité avérée de l'entrée du village et l'irrespect chronique des usagers vis-à-vis de la signalisation et du simple bon sens en matière de sécurité sur la route. Elle témoigne de l'accident grave (1 voiture sur le toit percutée par 1 camion) ayant eu lieu à l'intersection devant chez elle et appelle à une absence de tolérance quant au respect du « Stop » à l'entrée du village. Elle rappelle que le non-respect d'un « Stop » est passible d'une amende et d'une perte de 3 points de permis. La circulation particulièrement dangereuse à cet endroit lui fait craindre qu'un accident plus grave finisse par survenir.
 - Dans l'immédiat, M. le Maire propose l'installation d'un Stop rue de la Mare Lisieux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- A plus long terme, la sous-commission "travaux" étudiera la mise en œuvre d'un plan de circulation modificatif pour l'ensemble de la commune visant à améliorer la sécurité.
- M. le Maire rappelle la tenue le samedi 13/09/2020 de la course à pied annuelle organisée par la commune et fait appel à toutes les bonnes volontés dès 8h30 pour aider à l'organisation, en particulier la prise en compte des inscriptions.

La séance est levée à 12h00.

Le Maire, Alain GAGNE

GRIMON Antoine

PENON Eric

BORRALHO Philippe

JEAN Thierry

PEROUELLE Nathalie
Absente

DEBAST Christophe

LEBLANC Stéphane
Excusé

RIO Christine

DUPUIS Xavier

LEVASSEUR Sandrine

ROBERT Nadège

GAREAU Franck

MATHERAT Philippe

SUDRE Estelle
Excusée